

Les Jurys de la Communauté Française de l'enseignement secondaire ordinaire

Consignes d'examens

| | |
|---------|--|
| Cycle | 2021-2022/2 |
| Titre | OUVRIER QUALIFIE EN CONSTRUCTION-GROS ŒUVRE |
| Matière | Dessin technique-lecture de plans Technologie T.P. et méthode |

**Direction de l'organisation
des jurys**
Rue Adolphe Lavallée, 1
1080 Bruxelles

jurys@cfwb.be

Tél : +32 (0)2 690 85 86
enseignement.be/jurys

I. Informations générales

●●● Identification de la matière

Nom de la matière dans le décret : **OUVRIER QUALIFIE EN CONSTRUCTION-GROS ŒUVRE**

●●● Programme

Le numéro du programme : **62/2000/249**

Rappel : ces consignes ne se substitue pas au programme de la fédération Wallonie Bruxelles. Ce document complète le programme et précise notamment les modalités d'évaluation.

●●● Titre visé, type d'enseignement et l'option

Titre : le Certificat d'enseignement secondaire supérieur pour l'enseignement secondaire professionnel (CESS)

II. Grille horaire de l'option

| |
|-----------------------------------|
| Dessin technique-lecture de plans |
| Technologie |
| T.P. et méthode |

III. Organisation de(s) l'examen(s)

●●● Modalité d'évaluation d'examen(s)

Réalisation d'une maçonnerie en élévation.

Examen pratique : 6h

Examen oral : 2h

Nombre d'heure au total : 8h

●●● Condition pour présenter l'examen oral

Avoir réussi l'examen pratique.

●●● Matériel

Matériel requis : **du matériel de maçonnerie, une tenue de protection et de sécurité.**

Matériel autorisé : **éventuellement ses propres outils.**

Matériel refusé : G.SM. / Smartphone, tablette et montre connectée.

●●● Ce qui est attendu du candidat

Maçonnerie d'un angle extérieur pour mur creux avec membrane d'étanchéité et crochets de liaison.

IV. Evaluation et sanction des études

●●● Pondération

Examen pratique : 60 points.

Examen oral : 40 points.

●●● Rappel du règlement

En cas d'absence non justifiée à deux épreuves lors d'un même cycle, la Direction de l'organisation des jurys pénalisera le candidat en se donnant le droit de ne pas organiser pour ce candidat les épreuves pour lesquelles il a été absent lorsqu'il s'inscrit à un autre cycle suivant ou en attribuant toute autre sanction qu'elle jugera opportune.

V. Annexes

●●● Exemple d'anciens examens

La direction de l'organisation des Jurys ne souhaite pas diffuser d'anciens examens. Ceci pour des raisons pédagogiques. La composition d'un examen est fonction en partie du comité d'examineurs qui les rédige. Un changement d'examineur peut donc entraîner un changement de forme. De plus, les questions ne portent que très rarement sur l'ensemble des UAA du programme.

Cependant, pour certaines matières les examinateurs peuvent donner quelques pistes d'interrogations.